

## SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ALLUMETTES

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Frse\\_des\\_Allumettes.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Frse_des_Allumettes.pdf)

### Usine de Hanoï

#### L'INDUSTRIE FRANÇAISE AU TONKIN

(*La Presse*, 9 juin 1891)

Société française des allumettes. — Une autre industrie française [en plus de la Société de Kebao (même promoteurs)], récemment installée au Tonkin est celle des allumettes. Le pays tout entier, jusqu'à présent, est presque exclusivement tributaire du Japon pour un article de mauvaise qualité <sup>1</sup>, fabriqué par des moyens défectueux et frappé en outre, comme les autres produits-similaires de provenance étrangère, de droits de douane. Il y avait une plaça importante à prendre pour une industrie locale. C'est ce qu'ont compris les fondateurs de la Société française des allumettes, qui ont installé à Hanoï, sur un terrain concédé par le gouvernement colonial, une fabrique construite d'après les procédés le plus nouveaux et entièrement mécaniques, dont elle s'est assuré le monopole et qui donnent une économie considérable sur tout ceux employés jusqu'à ce jour.

L'usine de la société a été construite pour fabriquer seulement le 1/10 environ de la consommation locale ; elle est donc absolument certaine de placer facilement toute sa production. Les prix de vente constamment en vigueur sur le divers marchés de la région sont du double de prix de revient auquel les procédés employés permettent de descendre. Les données certaines sur le quelles sont établis ces chiffres qui ne présentent aucun aléa, et qui sont basés sur des exploitations similaires permettent de prévoir pour les actions de cette société un dividende de 150 fr. et une allocation de 135 fr. aux parts de fondateur.

À ce sujet, il est bon de remarquer que le nombre de ces parts étant immuable, leur valeur doublera chaque fois que la Compagnie construira une nouvelle usine en augmentant son capital actuel, ce qui, étant donné l'importance de la consommation locale et les résultats certains de la première exploitation, ne peut manquer d'arriver à bref délai.

---

#### L'INDUSTRIE FRANÇAISE AU TONKIN

(*La Presse*, 23 juin 1891)

Société française des allumettes. — Les nouvelles apportées par le dernier courrier confirment pleinement ce que nous avons déjà dit de l'entreprise. Les travaux continuent avec une rapidité à laquelle nous ne sommes pas habitués dans nos pays occidentaux. D'après les prévisions de la société, l'usine devait commencer à fonctionner au mois de décembre ; il est aujourd'hui certain qu'elle sera mise en marche dès la fin d'août.

Le même courrier a apporté une agréable surprise aux actionnaires : les approvisionnements de bois pour la première campagne viennent d'être faits à environ

---

<sup>1</sup> En vérité, l'inverse comme on le verra ci-dessous.

3 francs le mètre cube, alors que le prix de revient avait été établi sur le chiffre de 15 fr. le mètre. Il est dès lors aisé de comprendre que les évaluations de bénéfices seront largement dépassées, et que les chiffres prévus de 135 fr. de dividende pour les actions, et de 125 fr. d'allocation aux parts, sont de beaucoup au-dessous de la réalité.

---

ALLUMETTES DU TONKIN  
(*La Presse*, 7 juillet 1891)

Nous avons eu sous les yeux des échantillons d'allumettes tels qu'on les consomme actuellement dans le pays. Leur qualité est tellement inférieure à celle des allumettes que pourra produire cette société, qu'il est indubitable que pour subvenir aux besoins de la consommation, la Compagnie se trouvera obligée de construire une deuxième et peut-être une troisième usine.

Nous rappelons que le nombre des parts ne pouvant être augmenté, les brillantes allocations déjà prévues pour ces dernières seront par la suite doublées et triplées. .

---

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 octobre 1891)

Les actions de la Société française des allumettes au Tonkin font en banque 950 fr. et les parts de fondateurs ont coté le cours de 475 fr.

---

HANOÏ  
(in *Une Excursion en Indo-Chine, de Hanoi à Bangkok*,  
par le prince Henri d'Orléans, C. Lévy (Paris), 1892)

[13] ... la fabrique d'allumettes de M. Courtois...

---

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 juin 1892)

Un morceau du rapport du jury de l'« Exposition des colonies françaises et des pays de Protectorat » donnera une idée de la virtuosité avec laquelle l'on joue en France de nos colonies.

Oyez plutôt : nous sommes à la section « Bois du Tonkin ».

Bois du Tonkin

Une médaille d'argent a été décernée à la Société française des allumettes du Tonkin, qui avait exposé, à côté de ses produits, des bois du Tonkin qu'elle emploie pour sa fabrication de Bo-dés, le Cha-dû et le Go-ban.

Cette société, qui a été fondée en 1889, au capital de .500.000 francs, et qui ne comprend que des administrateurs français, a pour objet la fabrication d'allumettes destinées à la consommation des pays de l'Extrême Orient. Elle se propose d'enlever aux manufacturiers du Japon, de l'Allemagne et de la Suède le marché des allumettes en

Indo-Chine. Ce marché est très important, puisque, du Japon seulement, on a exporté, en 1889. dans ces pays, pour cinq millions de francs d'allumettes.

La société a obtenu du gouverneur général de l'Indo-Chine la concession d'un terrain de six hectares à Hanoï, pour y établir ses usines.

Dès le début, elle a employé 200 ouvriers indigènes environ et ses produits se sont entièrement écoulés sur place. Ces allumettes se vendent au Tonkin moins d'un centime la boîte.

La production normale doit être de 200.000 boîtes par jour.

Pour l'alimentation seule du Tonkin, la Société française des allumettes compte établir cinq usines et elle a l'ambition de traiter ensuite avec la Chine, dont le débouché est énorme : elle espère arriver à employer, par la suite, au moins un millier d'ouvriers annamites.

Une particularité qui mérite d'être mentionnée : c'est que des pirates ont demandé à être admis dans ses ateliers, qu'ils y sont devenus d'excellents ouvriers ; et c'est autant de recrues qui ont été perdues pour la piraterie.

.....

## ALLUMETTES

par Ch. C.

(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> mars 1893)

Nous avons, il y a quelques mois, et à propos de certains droits de consommation, pris très énergiquement la défense de la fabrique d'allumettes d'Hanoï, désireux que nous étions de voir protéger une industrie nouvelle qui venait de se créer dans le pays.

Mais, en prêchant une protection pour ces produits nouveaux et dont il était encore difficile d'apprécier la qualité, nous n'entendions pas voir les marchandises étrangères similaires exclues de nos marchés, grâce à des droits d'entrée assez exorbitants pour qu'ils pussent constituer par la suite, un monopole véritable au profit de la nouvelle société.

Les droits de consommation avaient déjà égalisé les chances de chacun, tout en permettant au Protectorat de réaliser d'assez larges bénéfices, et nous pensions que, si la Société française des Allumettes ne trouvait pas encore son compte à cette combinaison, toute en sa faveur, le gouvernement saurait, d'une façon ou d'une autre, tourner la difficulté et exonérer les produits nécessaires à sa consommation des droits élevés qui les frappent aujourd'hui.

Cette solution pouvait être acceptée non seulement parce qu'elle ne lésait personne, mais aussi parce qu'il était facile de s'appuyer sur d'autres précédents du même genre, et dont deux de nos grands industriels avaient déjà bénéficié.

L'exemption pure et simple des droits d'entrée paraissait donc toute indiquée et, certes, la métropole n'aurait rien trouvé à redire à d'aussi sages mesures.

Malheureusement, les choses les plus logiques ne sont pas celles qui ont les chances les plus grandes d'aboutir. Mise en goût après les premiers droits de consommation, [la Société des allumettes a pu encore obtenir les droits presque prohibitifs qui viennent de frapper les produits japonais, et cela au détriment de la population.](#)

Les allumettes sont, personne ne l'ignore, l'article le plus répandu dans le pays et celui qui, depuis notre arrivée, a pris la plus grande extension. Couramment, nous achetions jusqu'à ces temps derniers un paquet de 10 boîtes pour quatre cents, au détail ; aujourd'hui, le même paquet ne peut être vendu dans les mêmes conditions qu'à raison de six cents : soit cinquante pour cent d'augmentation.

Et nous ne sommes pas encore au bout de nos peines, puisque, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, les droits seront élevés à 18 \$ par caisse importée, ce qui rendra toute introduction étrangère impossible dans le pays.

Or. les stocks diminuent chaque jour et nous arriverons bientôt à l'heure où [la fabrique chinoise d'Haiphong et la Société des allumettes d'Hanoï seront maîtresses d'un marché qu'elles seront incapables d'alimenter](#), puisque la consommation journalière du pays est de 15 caisses par jour, et que la fabrication de ces deux usines réunies ne peut, au grand maximum, excéder dix caisses par journée.

Privées de toute concurrence et assaillies de commandes qu'elles seront dans l'impossibilité d'exécuter, ces fabriques laisseront sûrement leurs allumettes atteindre le prix des allumettes étrangères, et qui sait, car rien ne paraît impossible au Tonkin, peut-être les verrons-nous, à ce moment, demander une fois encore des droits protecteurs plus élevés.

Il n'y a pas de raisons, après tout, pour que ce jeu finisse après avoir si bien commencé sur le dos du consommateur.

Certes, nous serons toujours les premiers à demander la protection la plus large pour les industries nouvelles qui viendront s'installer dans le pays, mais nous n'irons pas dans cette voie jusqu'à désirer que le consommateur en souffre cruellement, dans l'unique but d'enrichir quelques gros actionnaires.

Lorsque la Société des allumettes a décidé la création de son usine, elle avait, à coup sûr, la certitude de pouvoir rivaliser avec l'introduction étrangère, telle qu'elle existait alors. Le Protectorat a bien voulu améliorer sa situation en établissant les premiers droits que l'on sait ; c'était provoquer déjà une élévation sensible dans les prix, mais nous n'avons rien dit, car l'augmentation n'était pas déraisonnable et ne lésait pas trop durement le consommateur.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, car ce malencontreux arrêté constituera par le fait, un véritable monopole pour la Société française jusqu'au jour où la fabrique chinoise d'Haiphong, très économiquement établie, se sera procuré l'outillage qui lui fait encore défaut, ou que d'autres industries, alléchées par des bénéfices très rémunérateurs, auront créé de nouvelles installations.

En somme, l'arrêté pris par de M. de Lanessan est dangereux, et nous ne l'aurions compris que s'il avait eu pour but de protéger contre le commerce extérieur de nombreuses industries locales qui, entre elles, se seraient fait concurrence et auraient empêché une hausse fâcheuse et inutile comme celle que nous constatons déjà.

La fabrication ne suffit pas aux besoins du pays ; les marques que nous possédons sont, il faut en convenir, inférieures à celles qui nous venaient du Japon, et les prix ont doublé !

Avec un pareil système, le résultat ne paraît pas douteux : au lieu de passer par la douane, les allumettes entreront au Tonkin en contrebande, et nous aurons fourni à la piraterie un article d'une consommation courante qui contribuera à augmenter ses transactions et son commerce de chair humaine dans le Haut Pays. Ce n'est certainement pas ce qu'a voulu M. de Lanessan, nous en sommes convaincu : tel sera pourtant le résultat de son arrêté.

---

À LA FABRIQUE D'ALLUMETTES  
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 avril 1893, p. 1)

Depuis le 18 février, la nouvelle fabrique d'allumettes de la route de Hué a arrêté ses travaux et licencié une partie de son personnel, faute de bois pour sa fabrication.

Cette nouvelle n'a pas été sans surprendre un grand nombre de personnes qui, à tort ou à raison, voient dans cet arrêt une manœuvre tentée pour obtenir de nouvelles concessions de M. le gouverneur général, dès son arrivée au Tonkin.

Il est de fait que, depuis la mise en marche des machines jusqu'au départ de M. l'ingénieur Courtois, l'usine n'a jamais manqué des trois mètres cubes journaliers qui lui étaient nécessaires ; bien plus, une provision assez sérieuse avait été laissée par le prédécesseur au directeur actuel.

Faut-il conclure que M. Guignot a su moins bien prendre les Annamites que M. Courtois qui, il est vrai, connaissait mieux et depuis plus longtemps le pays ?

La chose est possible. Quoiqu'il en soit, nous nous trouvons en présence d'une industrie pour le développement de laquelle le Protectorat a pris des mesures plus que bienveillantes, et cela au détriment du commerce général de la Colonie.

Aujourd'hui, malgré tout ce qui a été fait, l'usine s'arrête et l'on parle de deux à trois mois encore avant de la voir recommencer sa fabrication.

Dans de pareilles conditions, une industrie si protégée, si favorisée qui ne sait, par sa faute, mener à bien ses affaires, ne mérite plus que le Protectorat s'intéresse à elle et, malgré les 600 caisses de stock qu'elle a encore devant elle et qui sont la vente d'un mois à peine, il est urgent que l'on prenne des mesures radicales.

La plus simple, de l'avis général, serait que le Protectorat revint définitivement sur les droits dont les allumettes étrangères ont été grevées, droits qui, dans l'intérieur, ont jeté une perturbation véritable dans les transactions.

Il y a suffisamment d'argent encore à gagner pour la Société française des allumettes, et nous détruirons ainsi dans son germe ce monopole dont les oreilles pointent déjà et dont nous verrions sous peu passer la tête, si nous ne poussions, avec toute la population, le cri d'alarme contre un pareil abus.

---

ACTES OFFICIELS  
COUR CRIMINELLE DU TONKIN  
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 avril 1893)

Sont désignés pour former la liste de deux assesseurs supplémentaires :

.....

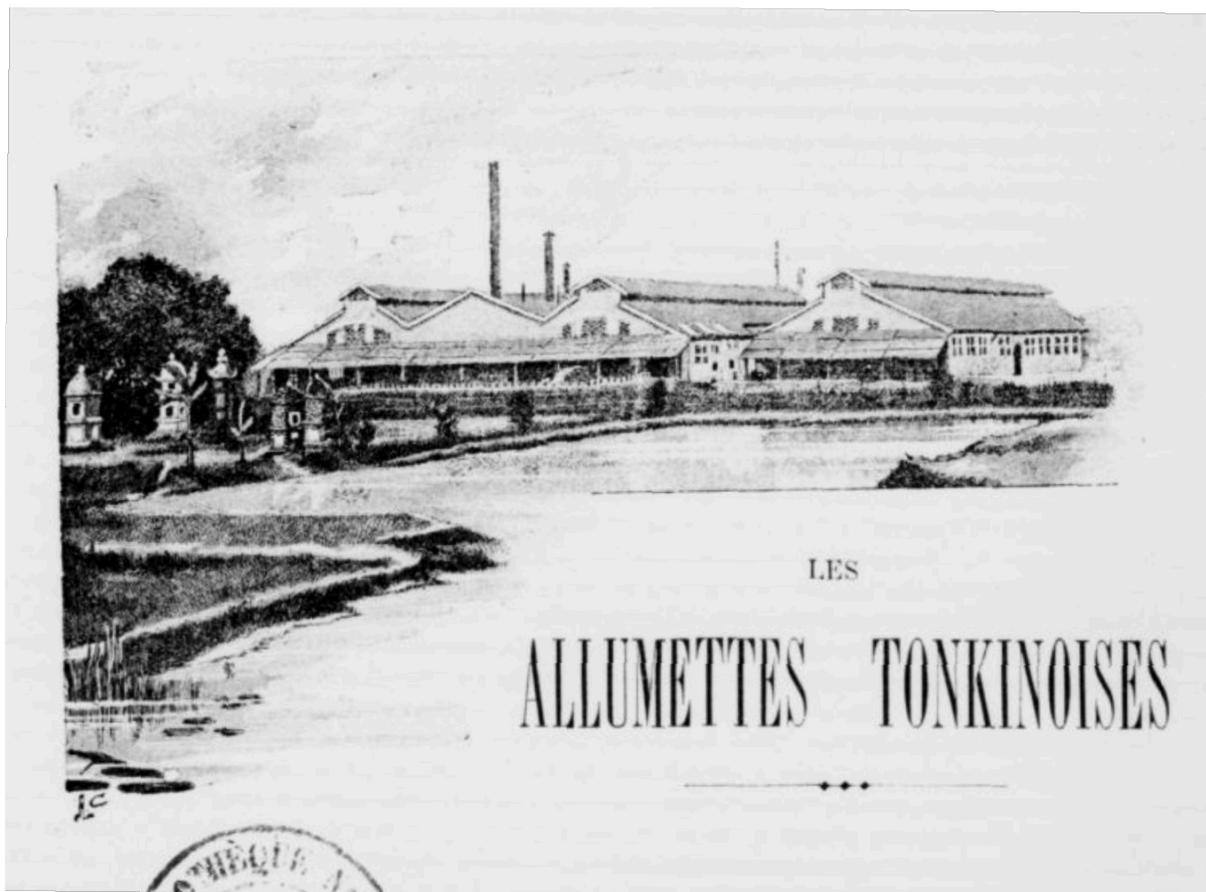
Guignot (Henri), directeur de la Société française des allumettes à Hanoï...

---

Hanoï  
Un discours de M. de Lanessan  
(*Le Journal des débats*, 26 août 1893)

[...] La superbe usine de la Société des allumettes, que nous avons inaugurée solennellement au mois d'octobre 1892, produit aujourd'hui plus du tiers de la consommation totale du protectorat. [...]

---



LES ALLUMETTES TONKINOISES  
(*Revue indo-chinoise*, septembre 1893)

Dessins d'Albert Cézard

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Albert\\_Cezard\\_1869-1916.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Albert_Cezard_1869-1916.pdf)

[111] Le 11 octobre 1892, il y a juste un an, nous fêlions, sous la présidence de M. de Lanessan, l'inauguration de la Manufacture d'allumettes à Hanoi. Comme à Kébao cet été, comme à Phu-lang-Thuong l'année dernière, la population laborieuse du Tonkin avait tenu à s'associer aux représentants de l'Administration française et annamite pour témoigner de sa vaillante confiance en l'avenir de ce pays et se réjouir, tous ensemble et d'un même cœur, à l'occasion d'une de ces pacifiques manifestations où l'on constate une fois de plus et toujours avec une joie nouvelle, la vitalité de notre Tonkin. Car ce sont là nos véritables fêtes, ces réunions amicales qu'aucun grincheux critique ne trouble, où chacun félicite, sans arrière-pensée, l'industriel, le commerçant, l'agriculteur, pour son audacieuse tentative ou son succès : c'est là véritablement, on peut l'affirmer, que l'on sent battre le cœur généreux du Tonkin français.

La fête du 11 octobre fut entre toutes brillante et joyeuse, favorisée par un de ces beaux temps qui donnent parfois à nos après-midi d'automne le charme et l'éclat d'un printemps des Alpes-Maritimes ou des Pyrénées. Le lendemain, tous les journaux du Tonkin racontaient dans les meilleurs termes les détails de l'inauguration, la visite aux ateliers, les toasts échangés, le lunch de deux cents couverts auxquels avaient assisté, avec M. le gouverneur général [112] et M<sup>me</sup> de Lanessan, L.L. E.E. les troisième et les

quatrième régents d'Annam et le Kinh-Luoc, le résident supérieur et le général en chef, toutes les notabilités de la ville de Hanoï. M. Guignot, le directeur de la Manufacture, nouvellement arrivé de France, y portait la santé de M. de Lanessan : « Cette fête de l'industrie — affirmait-il avec raison — marque le commencement d'une période de paix et de travail destinée à prouver à nos compatriotes de la Métropole que le Tonkin offre des ressources à ceux qui ont confiance dans son avenir ». Et M. le Gouverneur général, constatant que « plus les prophètes de malheur multiplient leurs pessimistes prédictions, plus la pacification étend ses rayons », levant son verre en l'honneur de la Société Française des Allumettes, « qui n'a pas craint d'apporter des capitaux considérables dans ce pays si calomnié, et qui a su employer ces capitaux avec tant d'habileté et d'ingéniosité », ajoutait, aux applaudissements de toutes les personnes présentes :

« L'inauguration de cette usine marquera non seulement dans l'histoire du Tonkin, mais en France où elle fera connaître que ce pays entre enfin dans une nouvelle voie : il est temps que l'on sache que c'est un pays riche où l'on travaille et qui ne demande qu'à prospérer. Nous venons d'inaugurer aujourd'hui cette usine, nous en inaugurerons une autre dans quelques jours, la fabrique de papier de M. Schneider, une autre encore pour la filature du coton et de la soie <sup>2</sup>. De tous côtés, on demande des concessions pour faire de la culture, et nous venons d'en accorder près de Lam <sup>3</sup>, là où, l'année dernière, il eut encore été impossible de circuler sans risquer sa vie. C'est à cette prospérité que je bois en buvant à vos efforts et à votre succès. »

La presse tonkinoise, mettant de côté pour cette occasion tout souci des petites querelles locales, s'accordait à souhaiter bonne chance à la nouvelle entreprise, à lui prédire la plus solide prospérité : « Nous inaugurons, disait l'*Avenir du Tonkin*, sous les plus favorables auspices, une des premières et des plus intéressantes manufactures de Hanoï, cette ville qui sera sûrement le grand centre industriel du Tonkin. L'industrie nouvelle, qui vient de se créer de toutes pièces, a fait hier l'admiration de tous... Cette entreprise, appelée à un avenir certain, nous affranchira sous peu des produits du Japon, dont nous étions jusqu'à présent tributaires ». — « La fête d'hier, lisait-on dans l'*Indépendance tonkinoise*, est la plus belle de toutes celles du même genre que nous ayons vues à Hanoï : c'est la fête de l'industrie, du progrès, le premier pas en avant de la [113] colonie dans la voie de son développement commercial ». — Et le *Courrier d'Haïphong*, présentant à ses lecteurs « cette industrie française dont le succès est certain, et d'heureux présage pour l'avenir industriel du Tonkin », souhaitait à son tour la bienvenue à la Société des Allumettes : « C'est, après les charbonnages de la Société française des mines de Kébao, l'entreprise industrielle la plus importante qui se soit encore montée au Tonkin avec des capitaux français, et à ce titre, comme à bien d'autres, elle mérite toute l'attention bienveillante dont elle a été l'objet de la part du Gouvernement et des colons. »

Moins d'une année après l'inauguration de la première usine, non seulement l'avenir de l'industrie nouvelle était assuré, mais les résultats obtenus avaient dépassé de beaucoup les plus optimistes prévisions de nos confrères. Aujourd'hui, développant de plus en plus sa fabrication et grâce à un outillage des plus perfectionnés fournissant, après les inévitables tâtonnements du début, des produits supérieurs à ceux que nous envoyait le Japon, la manufacture de Hanoï conquiert les marchés du Tonkin ; la très prochaine installation de deux nouvelles usines va lui permettre de fournir aussi

---

<sup>2</sup> Il s'agit ici des manufactures de M. Bourguin-Meiffre, auxquelles nous consacrerons une étude détaillée dans un de nos plus prochains numéros. (N. de la R.)

<sup>3</sup> Concession dite du Domaine de la Croix-Cuvelier, à l'heure actuelle en pleine exploitation, sous l'intelligente direction de M. Thomé, ingénieur des Eaux et Forêts. Nous comptons également faire visiter à nos lecteurs ce vaste territoire, encore désert en 1892, aujourd'hui défriché et remis en valeur par une population tranquille et laborieuse répartie en plusieurs villages. C'est une des plus remarquables conquêtes de la colonisation pacifique dans ce pays. (N. de la R.)

l'Annam, la Cochinchine et le Cambodge, et d'éliminer de ces régions les produits similaires pour la consommation desquels elles restent encore tributaires de l'étranger. Dans ces conditions, il nous a paru nécessaire de faire connaître à nos lecteurs, dans ses détails et en son plein fonctionnement, une exploitation dont nous avons tous au Tonkin fêté les débuts comme une victoire de l'industrie française, comme un fort contingent apporté à la cause de la pacification par le travail, — travail des Européens, travail des indigènes, l'un l'autre s'aidant et rendant la prospérité plus facile et plus complète. Nous ne pouvons ajourner cette étude sans risquer de faillir à notre programme, — programme auquel maintenant nous devons tenir d'autant plus que la presse locale tout entière a bien voulu le juger intéressant, en faisant à notre premier numéro le favorable accueil dont, sans restriction aucune, nous sommes heureux de la sincèrement remercier.

## II

Nous avons passé une matinée toute entière à l'usine, piloté par M. Guignot, qui s'est très aimablement constitué notre cicérone, et accompagné de notre collaborateur, M. Cézard, dont les jolis dessins et les photographies feront connaître à nos lecteurs les plus remarquables des machines-outils en usage dans la manufacture. La Société des Allumettes occupe de vastes terrains, dont elle a régulièrement acquis la propriété, placés en bordure de la route de Hué, à douze [114] cents mètres environ au delà des casernements de la Garde civile. C'est tout à fait aux portes de Hanoi, comme on voit, bien que sur le territoire de la province. Une clôture entoure complètement ces terrains, autrefois inondés une partie de l'année comme les rizières environnantes, et qu'il a fallu remblayer à grands frais avant toute installation. Autour de la propriété, on a également établi un chemin circulaire, qui, par ses deux extrémités, rejoint la route de Hué, ou route Mandarine, et qui est utilisé surtout pour le transport des bois nécessaires à l'usine. Enfin, un fossé assez profond où l'on peut, nous dirons pour quel usage, emmagasiner jusqu'à 3.000 mètres cubes de bois, et dont l'eau alimente de vastes réservoirs, s'étend sur trois côtés des terrains achetés par la Société.

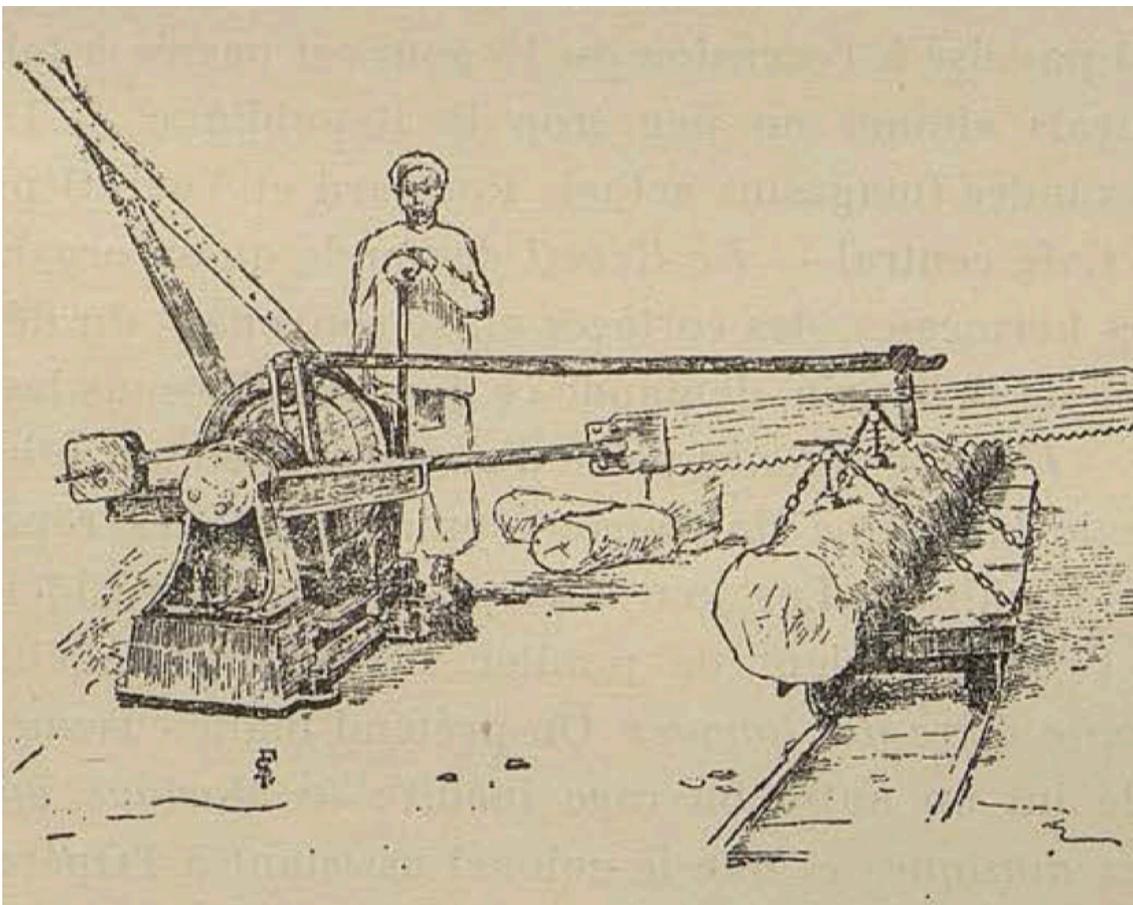
Un chemin carrossable conduit en deux ou trois minutes de la route Mandarine au terre-plein de la fabrique, où les bâtiments de l'usine et de ses dépendances s'élèvent autour d'une vaste esplanade. Un indigène surveille la porte à claire-voie placée au point où le chemin débouche sur la place circulaire. Il ouvre au visiteur sans questionner, modeste serviteur qui a sans doute la consigne d'être à la fois muet et respectueux et que mépriseraient pour cela ses confrères, les hauts et puissants *concierges* de France. Lui, il n'est encore que portier.

Les travaux de construction des bâtiments de l'usine, commencés dans les premiers mois de 1891, étaient terminés, comme on l'a vu, moins de dix-huit mois après. La principale construction se compose de trois grands corps de bâtiments en fer et briques, parallèles, reliés entre eux à une de leurs extrémités par un quatrième bâtiment transversal. Ces quatre corps de bâtiments ont les mêmes dimensions, 70 mètres de long sur 15 de large. Chaque atelier occupe, sur une longueur variable, la largeur tout entière, soit 15 mètres : comme la hauteur des bâtiments, de 12 mètres au lanterneau, est de 7 mètres 50 au minimum, et que les murs sont percés de nombreuses fenêtres hautes et larges, on conçoit que l'aération des ateliers est suffisante et bien comprise, ce qui, du reste, est indispensable, plus que partout ailleurs, dans les usines où l'on emploie couramment des produits phosphorés. Les bureaux de la direction occupent encore à l'heure actuelle, dans l'aile droite, l'espace compris entre les deux premières travées, à proximité de l'atelier des fourreaux et tiroirs ; cet atelier sera agrandi d'autant, dans quelques semaines, quand M. Guignot s'installera dans le beau bâtiment

que l'on fait construire en ce moment pour l'affecter aux bureaux de la Société et au logement du directeur.

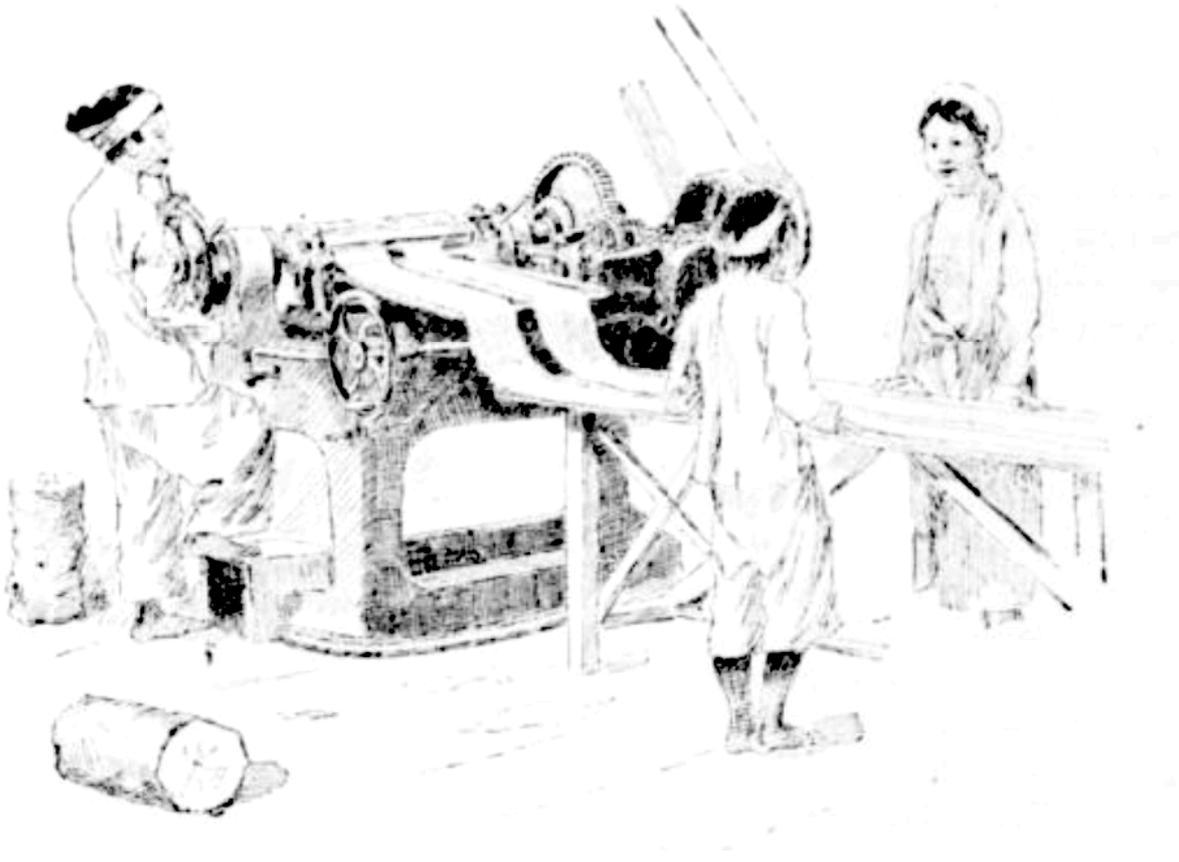
L'outillage est très complexe, puisque, de la même usine, doit sortir la boîte d'allumettes, complètement garnie, prête à être livrée au consommateur : il doit donc assurer l'entière fabrication de l'allumette d'abord, et aussi de la boîte, tiroir et fourreau.

Dans le premier atelier sont apportés les bois, les troncs d'arbres, matière première de la boîte comme de l'allumette. L'exploitation utilise de préférence [115] et même, peut-on dire, presque exclusivement, le bois dit gô bô de mâle qui vient, par Bac-hat, de Phu-doan et de toute la vallée de la rivière Claire. Nous nous trouvons d'abord en présence de la tronçonneuse, qui sert à débiter le bois en grume ; sa vitesse normale est de 110 tours et peut être portée à cent-cinquante ; cette machine coupe les troncs en billes de la dimension voulue, soit environ 0 m. 60 de hauteur.



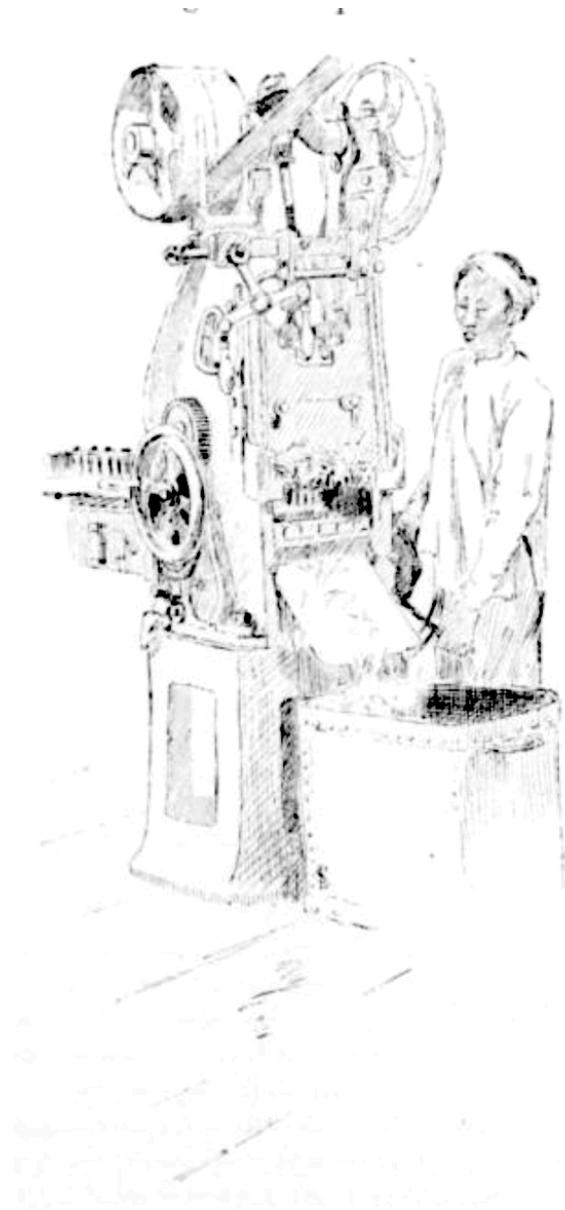
Les bois doivent ensuite passer à l'étuvage, dont l'objet est de les préparer ; la vapeur d'eau, imprégnant leurs fibres, les rend moins cassants quand ils sont trop secs ; mais, dans la fabrique de Hanoï, cette seconde opération n'est pas nécessaire pendant la plus grande partie de l'année, en raison de la constante humidité de l'atmosphère et de l'état même des matériaux, les bois étant presque toujours fraîchement coupés quand ils sont livrés à l'usine. Les billes, après le tronçonnage, sont fixées solidement entre deux pointes de fer et portées sur la dérouleuse des tiges où elles sont soumises à un lent mouvement de rotation. Cette machine est destinée à transformer les tronçons d'arbres, préalablement écorcés, qu'elle reçoit, en copeaux ou rubans dont l'épaisseur

peut varier à volonté. La bille de bois à dérouler est animée sur cette machine d'un mouvement de rotation contre un couteau vertical, monté sur un chariot qui s'avance progressivement de manière à dérouler la bille en un copeau pouvant être divisé dans le sens de sa longueur par des tranchants disposés sur le même chariot.



Ce ruban, cheminant sur le chariot, passe sous l'abatteuse des tiges, qui le débitera en tiges de l'épaisseur et de la longueur des tiges d'allumettes ordinaires. Les copeaux à débiter sont [116] placés par couches sur la machine et entraînés par la rotation de deux cylindres au couteau vertical qui les divise ; un encliquetage spécial produit l'avancement automatique du tas de copeaux. Les tiges, sous leur forme définitive d'allumettes, tombent alors automatiquement, ou plutôt sous la simple poussée du nouveau tas, dans de grands paniers d'où elles sont transportées dans les *cuves à teinture et à imprégnation*. Elles y sont imprégnées au phosphate d'ammoniaque ; cette opération a pour but d'empêcher le bois de l'allumette de rester rouge après l'extinction de la flamme. Les tiges séjournent de 15 à 25 minutes dans la solution. L'opération de la teinture se fait en même temps, quand il y a lieu, en ajoutant à la solution d'imprégnation une quantité déterminée de matière colorante, rouge ou bleu d'aniline ; mais, à l'heure actuelle, l'usine met en œuvre un procédé qui permet de conserver indéfiniment aux allumettes la teinte blanc-crème du bois. Antérieurement, la teinture, rouge ou bleue, était nécessaire, les tiges noircissant de jour en jour avant l'adoption du procédé auquel nous venons de faire allusion. Laissons maintenant s'égoutter les allumettes au sortir des cuves et passons à d'autres opérations.

Dans le premier atelier, nous allons trouver encore une dérouleuse et une abatteuse, pareilles aux machines décrites plus haut, mais affectées au déroulage et à l'abattage des copeaux. La première, comme on l'a vu, débite les bois en rubans dont l'épaisseur peut varier à volonté : ici, ces rubans auront l'épaisseur, non plus des tiges, mais des parois d'une boîte d'allumettes. L'abatteuse, ici, marquera sur les rubans, d'un léger trait de contenu, les angles de repliement des tiroirs, des fourreaux et des fonds de tiroir, et séparera par un trait plus profond chacune de ces trois parties de la boîte. Avant de quitter cet atelier, notons encore les machines pour l'*affûtage* automatique des couteaux de dérouleuses et abatteuses, et pour l'*affûtage* des scies. Entre le premier et le deuxième atelier, nous traversons la chambre de préparation de la colle pour la fabrication des tiroirs et fourreaux et pour l'étiquetage des boîtes : le matériel de cette chambre comprend une *presse à colle* et une chaudière bain-marie filtre.



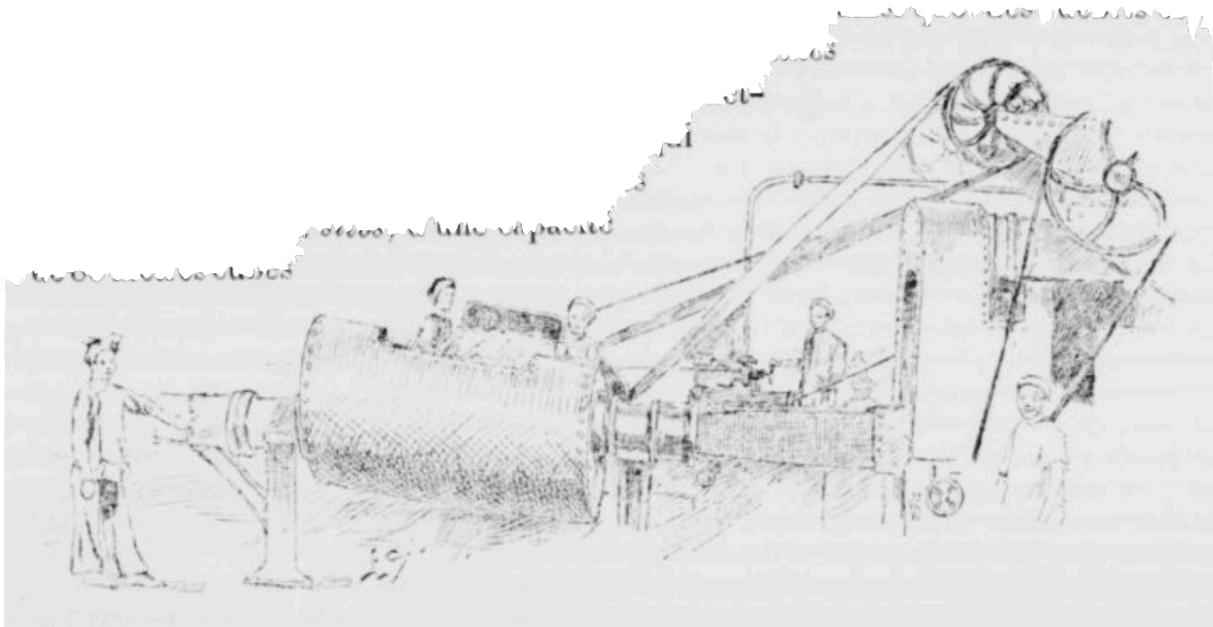
Le deuxième atelier, ou atelier des boîtes, nous montrera de bien curieuses et bien intéressantes opérations. Il reçoit les copeaux de l'abatteuse et les transforme en boîtes

étiquetées, prêtes à recevoir les allumettes. Pour cela, trois opérations sont nécessaires : 1° fabrication des fourreaux ; 2° fabrication des tiroirs ; 3° étiquetage. Les machines-outils que nous trouvons ici sont [117] de véritables merveilles de précision et d'ingéniosité. Ce sont d'abord les six *machines à fabriquer les fourreaux* : le ruban de bois, coupé par l'abatteuse des copeaux et sillonné de traits qui permettent de le ployer sur quatre faces, est enroulé autour d'une matrice et est recouvert en même temps, d'une manière automatique, par le papier bleu enduit de la colle que nous avons déjà vu préparer. Les *machines à fabriquer les tiroirs*, au nombre de six également, font une opération analogue, mais plus délicate encore, et placent le fond et l'entourage en papier. Après triage, boîtes et tiroirs retombent en un clin d'œil dans des paniers où des enfants les prennent, pour placer les tiroirs dans les fourreaux. Enfin, les six *étiqueteuses* donnent aux boîtes la vignette et les marques de la Société. Mais avant cela, on a du faire sécher ces boîtes. Si on passait tout de suite les *goélettes*— récipients contenant chacun mille boîtes — dans le *séchoir à étuve*, le papier fraîchement enduit de colle se plisserait, dans cette température de 65 à 70 degrés : aussi, depuis quatre mois, le directeur de l'usine, frappé de cet inconvénient, a-t-il fait installer une *salle de ressuyage*, où les goélettes séjournent d'abord de trois à quatre heures ; une température constante de 15 degrés centigrades y est maintenue, au moyen d'un système très ingénieux, dont tout l'honneur doit revenir à M. Guignot : une vaste hélice, à trois ailes ayant chacune sept mètres de diamètre, refoule l'air du haut en bas de l'appartement, évitant ainsi que l'air chaud qui vient des étuves ne s'élève et ne séjourne, par le fait de sa moindre densité, dans les parties supérieures ; cet air, chargé de vapeur d'eau, arrive dans la pièce par le bas, au moyen d'une grande cheminée d'appel. Enfin, les goélettes passent dans le *séchoir à étuve*, d'où elles déversent leur contenu dans les *silos à boîtes*. Le séchoir, les silos, la salle de ressuyage, doivent donc figurer parmi les dépendances du deuxième atelier.



Ainsi les fourreaux et tiroirs, sortant des machines, vont directement aux séchoirs ; l'étiquetage ne se fait qu'après séchage complet du fourreau. Le séchage de l'étiquette elle-même peut se faire, facultativement, aux séchoirs ou dans ces vastes filets que le visiteur a remarqués, suspendus au-dessus de sa tête, dans l'atelier. Le four à sécher est chauffé à la température voulue par un calorifère à vapeur, sous pression assez faible (1/2 kg.), avec échappement servant, comme nous l'avons vu, à utiliser la chaleur perdue pour la salle de ressuyage.

[118] Nous allons retrouver dans le troisième atelier, où un wagonnet les en traîne, les tiges que nous avons laissées en train de s'égoutter. Elles seront jetées dans le *culbuteur-sécheur-bluteur*, sur lequel il convient de nous arrêter, bien que nous voulions éviter les descriptions trop techniques ; cette machine est peut-être, en effet, la plus intéressante de toute l'usine. Les tiges y sont soumises à l'action continue d'un courant d'air chaud qui les débarrasse de leur humidité, pendant qu'elles sont sans trêve tournées, retournées et culbutées. Cet appareil consiste essentiellement en un calorifère à air chaud, un ventilateur qui aspire cet air, et un tambour rotatif renfermant les tiges à sécher, et à travers lequel le ventilateur refoule l'air chaud aspiré. Par le mouvement du tambour culbutant, les tiges non seulement sont plongées dans l'air chaud, mais, par leur frottement continu les unes contre les autres, elles sont blutées et débarrassées de leurs aspérités, ainsi que des débris et poussières que le courant d'air rejette au dehors. Elles sortent donc de l'appareil complètement lisses, nettoyées et sèches. Après cette opération, qui dure environ une heure, elles sont jetées à la pelle dans deux silos, d'une capacité de 80 mètres cubes chacun, et pouvant ensemble contenir un dépôt de 50 millions d'allumettes. De là, les tiges passent à la *machine à classer*, qui les range mécaniquement et de là, nous les voyons soumises, dans le quatrième atelier, à l'action des *machines à mettre en presse*.



Elles y sont rangées dans des cadres, qu'on peut comparer à des *formes* d'imprimerie, percés de trous réguliers dans chacun desquels est placée une tige. Chaque cadre contient de 4.500 à 4.800 tiges, les cadres sont disposés par séries de six sur ce qu'on appelle les *bateaux*.

Le troisième atelier comprend, en outre du culbuteur, une machine à vapeur, pouvant développer une force de 80 chevaux, et les chaudières, puis les calorifères pour la production de l'air chaud qui doit sécher les allumettes. Il comprend aussi une *machine électrique*, une *pompe à eau* desservant les réservoirs dont nous reparlerons plus loin, un *calorifère ventilateur*. Un atelier de réparation des machines y est annexé. Le quatrième atelier, dit de la mise en presse, comporte comme dépendance une salle de fabrication des caisses d'emballage.

[119] Nous avons donc, à la sortie de cet atelier, les caisses prêtes à recevoir les boîtes d'allumettes, les boîtes elles-mêmes, encore vides, et enfin les tiges auxquelles il manque, pour devenir des allumettes, d'être revêtues de la pâte inflammable. C'est dans le cinquième atelier, dit de *grand chimicage*, que leur fabrication sera parachevée. Les cadres garnis sont d'abord entassés sur quatre grandes plaques à réchauffer les tiges ; de là, ils passent sur la *plaque à paraffiner*, chauffée à bain-marie, par la vapeur, où on les plonge dans la paraffine trois secondes environ, de façon à imprégner la tige sur un tiers de sa longueur. L'opération de réchauffage, ayant dilaté le bois, permet à la substance chimique de pénétrer par tous ses pores, au lieu de former un bourrelet autour de la tige. On laisse ensuite refroidir les allumettes paraffinées, pendant cinq minutes, sur des wagons tournants. Elles vont ensuite à la *plaque d'empâtage* chauffée au bain-marie : l'extrémité des allumettes contenues dans les cadres plonge dans la pâte inflammable, et s'en enduit. Enfin, les cadres garnis, empilés sur les deux wagons-tournants, passent sous un *tunnel sécheur* de 14 mètres de longueur où les allumettes sont soumises à une température de 35° et achèvent de s'imprégner intimement, par l'action de la chaleur. Il ne reste plus qu'à opérer la mise en boîtes.



Nous arrivons au sixième atelier, dit de dégarnissage et d'emboîtement. Douze *dégarnisseuses*, comme leur nom l'indique, extraient les allumettes des cadres où elles étaient encore rangées. Quatorze *machines à emboîtement* remplissent mécaniquement les boîtes que les ouvrières n'auront plus qu'à fermer. Chacune de ces machines destinées à compter et mettre en boîte les allumettes — soixante par boîte — fonctionne sous la conduite d'une seule ouvrière et remplace le travail à la main qui nécessiterait l'emploi d'un nombreux personnel. La fabrique va recevoir dans quelques semaines quatorze nouvelles machines à emboîtement, qui lui permettront d'augmenter sa production dans des proportions considérables.

Dans le même atelier se fait, au moyen de deux *gratineuses*, l'opération du gratinage des boîtes que nous avons laissées se sécher après l'étiquetage. Les boîtes sont amenées sur des chariots à ces machines qui, au moyen de brosses disposées sur le passage des boîtes, appliquent sur les deux petits côtés du fourreau le gratin ou pâte brune, au frottement de laquelle s'enflammera l'allumette. Après cette opération, un courant d'air chaud hâte le séchage des fourreaux. Ensuite, des ouvrières procèdent à l'*empaquetage*, qui se fait à la main et rangent les boîtes par paquets de dix, et à l'*encaissage* : chaque [120] paquet, contenant 600 allumettes, porte une étiquette semblable à celle de la boîte. Des caisses de zinc reçoivent chacune 1.200 boîtes et sont elles-mêmes rangées par six en des caisses de bois. Nous n'avons pas énuméré chaque partie du curieux matériel que renferme cet atelier, étuve, calorifère, cadres-plateaux, ventilateur prenant l'air au milieu du séchoir de chaque machine à grater, etc., etc. Comme dépendance du sixième atelier, nous trouvons un petit magasin servant à l'entrepôt des huiles, paraffine, pétrole, etc., des papiers bruts et étiquetés, etc., en un mot de tout le matériel qui ne figure pas parmi les produits chimiques fabriqués dans les laboratoires de l'usine.

Un mot sur l'outillage mécanique, entièrement de fabrication française et sortant des ateliers de la Société industrielle internationale de Saint-Denis, qui s'est réservé par ses brevets la propriété exclusive des machines les plus perfectionnées parmi celles que nous venons de voir, machines dues à l'intelligence de tel ou tel de ses ingénieurs. Ces machines sont de véritables merveilles, étonnant le plus ignorant des visiteurs par la précision et l'ingéniosité de leurs mouvements. Notre Tonkin français peut à bon droit s'enorgueillir de cet outillage, tel qu'aucune manufacture d'allumettes, dans le monde entier, n'en possède de plus beau. Même l'usine de Hanoï a, la première, employé le culbuteur-sécheur-bluteur perfectionné que nous avons décrit. D'autre part, M. Guignot, dans l'installation de la fabrique, a su tirer le meilleur parti de ce magnifique outillage, de façon à assurer la succession rapide de chaque opération différente, sans transport inutile des matériaux ni aucune perte de temps.

Passons aux laboratoires et magasins. En sortant du sixième atelier, nous trouvons d'abord, réuni à cet atelier par un couloir, le magasin général des produits fabriqués. Deux laboratoires sont installés pour la préparation des produits chimiques, ainsi que celle des colles et pâtes. Le *petit laboratoire*, pour la fabrication du gratin, comprend un broyeur, à meule en silex, deux broyeurs, à noix en fonte ; plus un malaxeur vertical à bain-marie. Le *grand laboratoire*, réservé à la fabrication des pâtes, comporte essentiellement trois moulins ou broyeurs, à noix en fonte, quatre malaxeurs verticaux à bain-marie, deux petits moulins à bi-chromate ; nous ne parlons pas des tables, cuves à eau, bassines, balances, éprouvettes, etc., du matériel courant, indispensable dans tout laboratoire de chimie. Il ne faut pas oublier que la préparation des pâtes et celle du gratin doivent toujours se faire dans deux salles différentes et assez éloignées l'une de l'autre, pour éviter les risques d'explosion qu'amènerait le contact des produits phosphorés avec le chlorate de potasse. Aussi l'entrepôt de ces matières doit-il, comme la fabrication, se répartir en deux bâtiments ; à la manufacture de Hanoï, nous trouvons en conséquence deux magasins parfaitement isolés, pour le dépôt des produits inflammables ou explosifs : d'une part, les produits phosphorés ; d'autre part, aussi loin

que [121] possible, les autres produits. Nous n'avons pas besoin de dire que la préparation et l'emploi de ces produits sont le secret de la Société ; dans l'usine, le directeur est seul à connaître leurs formules et prépare seul les mélanges.

### III

Il nous reste à visiter les dépendances. Le terrain acquis par la Société est assez vaste pour permettre l'installation de deux autres usines, semblables à celle que nous connaissons, et qui, lorsqu'elles fonctionneront à leur tour, permettront de produire 27.000.000 d'allumettes par jour et de fournir à la consommation de toute l'Indo-Chine française. La seconde usine va être construite incessamment. Un hangar à proximité de la fabrique occupe sans trêve quatre-vingt scieurs de long qui préparent les planches pour les caisses d'emballage. C'est une bonne fortune pour la Société d'avoir autour de sa propriété un canal ou fossé assez profond pour qu'on puisse y laisser séjourner sous l'eau 3.000 mètres cubes de bois ; on est ainsi certain que ce bois ne se desséchera pas rapidement, par l'effet des chaleurs tropicales, et par suite ne risquera pas de devenir inutilisable. L'eau du canal sert aussi à tenir constamment remplis six grands réservoirs, d'une contenance totale de deux cent mille litres, qui sont placés dans les ateliers et sont reliés entre eux par des tuyaux de communication. En cas de commencement d'incendie, la nuit par exemple, l'homme de garde n'aurait qu'à tourner un robinet pour que l'usine fut rapidement inondée. Deux pompes communiquant avec le fossé alimentent les réservoirs. Enfin, une pompe à incendie, du type adopté en France par les compagnies de pompiers, est toujours prête à fonctionner en cas d'incendie dans l'une quelconque des dépendances.

À vingt mètres à peine de l'usine, nous remarquons, encore debout, l'antique *paillote* qui fut la première case construite par la Société, et où ont été faits les premiers essais. Elle sera bientôt remplacée par une maison destinée au logement du personnel européen ; en face, sur le bord d'un petit lac, s'élèvera la nouvelle direction. Ces emplacements sont aussi salubres que possible, dans un des coins les plus jolis des environs de Hanoi, et le personnel n'aura certainement pas à se plaindre ; du reste M. Guignot, qui a la direction générale et qui est le seul représentant de la Société au Tonkin, se pré occupe au plus haut degré de tout ce qui intéresse l'hygiène et la santé de son nombreux personnel.

[122] En arrière de la fabrique se trouve un fort dépôt de bois à brûler ; mais ce n'est qu'en prévision du cas où le charbon viendrait momentanément à manquer, car la manufacture emploie les houilles de Kébao à l'exclusion de tout autre combustible. Elle en a fait venir 400 tonnes tout récemment ; et, non seulement elle est satisfaite de ce charbon, mais encore on en est arrivé à ne plus acheter pour l'usine que du « menu », qui brûle fort bien et qui coûte deux fois moins cher que le « gros ». D'après le mécanicien de l'usine, le Kébao est de beaucoup supérieur, au point de vue du rendement en calorique, à n'importe lequel des charbons en usage dans la colonie ; nos lecteurs, du reste, savent déjà que les houilles japonaises ne peuvent en aucune manière supporter la comparaison avec nos charbons qui, d'autre part, sont d'un emploi beaucoup plus économique que les autres charbons étrangers et que le bois. Enfin, le Kébao ne donne ni abondante fumée, ni scories, ni poussières ; et l'on comprend aisément combien cela doit être apprécié dans une manufacture comme celle que nous avons visitée, qui emploie des machines de précision, aussi délicates que des pièces d'horlogerie, et qu'un rien pourrait suffire à déranger.

Le personnel européen de la manufacture et des bureaux se compose de sept personnes : un directeur fondé de pouvoirs ; un chef de la fabrication ; une contre-maîtresse, s'occupant plus spécialement de la surveillance de l'atelier d'emboîtage ; un chef mécanicien ; un surveillant ; un chef de la comptabilité ; un comptable. Sans parler

de M. Guignot, tout ce personnel a été envoyé de France par la Société et possédait, à son arrivée au Tonkin, une instruction technique aussi complète que possible, chacun des agents ou employés ayant déjà travaillé plusieurs années dans des usines similaires. Quant aux indigènes, les ateliers occupent cinq cai ou surveillants et trois interprètes, et les bureaux six secrétaires ; les ouvriers sont au nombre de quatre cents, dont 80 hommes, 200 femmes, 120 enfants des deux sexes, de 7 à 10 ans. Ces enfants sont employés à des travaux très peu fatigants, étiquetage, fermage des boîtes pleines, etc. La plupart des travaux de l'usine sont bien, du reste, comme le remarquait un journal du Tonkin, des travaux de femmes et d'enfants, tant la machine-outil est perfectionnée, n'exigeant presque aucun effort de la part de l'ouvrier. Ajoutons que, de l'avis des personnes compétentes, les ouvrières annamites, qui ne possèdent peut-être pas tout à fait la célérité de nos ouvrières européennes, donnent au travail un fini que ces dernières n'atteignent guère. M. Guignot est on ne peut plus satisfait de ses indigènes ; à aucun prix il ne voudrait leur substituer des Chinois ; d'après lui, et sa longue expérience l'autorise à émettre une opinion motivée, l'Annamite sait se prêter à tous les travaux, il est toujours docile, intelligent et adroit ; enfin, étant posé le taux des salaires, **aucun autre ouvrier, dans le monde entier, ne donnerait à prix égal un aussi fort rendement en travail.** D'autre part, cette main-d'œuvre ne manquera jamais, l'Annamite préférant ce labeur modéré, mais régulier et attentif [123] que nécessite l'emploi des machines aux travaux violents et de force, et s'initiant très vite à son nouveau métier ; après la paie, toutes les semaines, des indigènes se présentent par bandes à la fabrique pour demander la place des quelques ouvriers négligents ou paresseux qui ont pu se faire renvoyer.

L'aimable directeur qui fait marcher tout cela est M. Guignot, que tout le monde le connaît au Tonkin, où il n'a que des amis.

M. Guignot n'en est pas à ses débuts, ayant déjà mis en train et dirigé d'autres importantes usines pour la fabrication des allumettes, notamment au Brésil. Il a derrière lui une expérience de dix années, et sa compétence est assez incontestable pour donner confiance aux actionnaires français qui n'ont pas craint d'engager ici de forts capitaux.

Dans les débuts, l'usine livrait trois caisses par jour ; au commencement de 1893, elle fabriquait quotidiennement cinq ou six caisses, soit 2.500.000 allumettes. Elle était cependant outillée dès cette époque pour assurer une production trois ou quatre fois supérieure, mais le personnel indigène n'était pas encore dressé comme il l'est à l'heure actuelle grâce aux efforts constants du directeur ; d'autre part, on n'était pas encore sorti de la période des tâtonnements qui a pris fin quand on a pu se rendre un compte exact des modifications que, par l'effet du **climat spécial et très humide du Tonkin**, il serait nécessaire d'apporter, le cas échéant, dans les formules chimiques qui sont le secret de la Société. Nous devons même ajouter que la manufacture aurait pu livrer ses produits en grande quantité dès le début, et beaucoup plus tôt qu'elle ne l'a fait, si on n'avait pas eu tout d'abord à lutter contre cette humidité du climat, qui rendait la pâte molle et ininflammable. M. Guignot, et nous ne pouvons que l'en féliciter, n'a voulu offrir ses allumettes à la consommation que du jour où il a été certain d'obtenir des produits bien supérieurs à la fabrication japonaise, dont les meilleures marques sont encore défectueuses. Mais aussitôt que l'ère des expériences a été close, et qu'on a pu aller de l'avant en toute sécurité et sans la crainte d'aucune concurrence, la production quotidienne de l'usine, en moins de six mois, s'est élevée de trois à vingt caisses ; elle est, à l'heure présente, de neuf millions d'allumettes, et est outillée pour atteindre une fabrication de quarante caisses par jour, dans la première usine, très prochainement, dès la réception du matériel mécanique que M. Guignot aura reçu au moment où paraîtront ces lignes. En six mois, on a réussi à obtenir des résultats qui n'ont jamais été égalés en si peu de temps, dans aucune usine d'Europe, et cela grâce à cette admirable main-d'œuvre indigène que le directeur de la manufacture se plaît en toute occasion à proclamer si supérieure à la main-d'œuvre chinoise, non seulement pour son bon

marché, mais aussi pour la docilité, la constance au travail, et la « perfectibilité » des ouvriers et ouvrières annamites.

Dans ces conditions, ainsi que le prédisaient l'année dernière nos confrères de la presse tonkinoise, on peut être sûr que la manufacture de Hanoï [124] donnera les beaux résultats commerciaux qu'espèrent ses fondateurs, résultats obtenus dans dix autres usines déjà fondées en Suisse, au Portugal, en Russie, en Asie-Mineure, en Espagne, dans l'Amérique centrale et l'Amérique du sud. Deux nouvelles usines vont être créées auprès de la première et permettront de tripler la production quotidienne, et témoigneront à leur tour de la vitalité industrielle et commerciale du Tonkin.

M. de Lanessan, avant l'inauguration de la première usine, avait pris des mesures administratives de nature à favoriser le développement et la réussite de la nouvelle industrie, en évitant toutefois de créer aucun monopole. Le système auquel il s'est arrêté et qui a été mis en application par arrêté du Gouverneur général en date du 1<sup>er</sup> mai 1892, a déjà donné les meilleurs résultats en Russie ; la manufacture de Hanoï s'est déclarée suffisamment protégée, par les mesures qu'il édicte, pour se défendre contre les allumettes du Japon, seules en usage à l'heure actuelle dans toute l'étendue de l'Indo-Chine française où, depuis quelques années elles ont pris, de même que dans tout l'Extrême-Orient, la place des produits similaires allemands qui étaient précédemment maîtres de cet immense marché. Toutes les boîtes d'allumettes qui sont vendues dans les régions soumises à notre action administrative doivent être revêtues d'une banderole de papier imprimé, que l'administration livre à tarif plein pour les allumettes fabriquées à l'étranger, à tarif réduit d'un quart pour les allumettes fabriquées au Tonkin et en Annam avec des bois étrangers, et enfin à tarif réduit de moitié pour les produits fabriqués dans le pays avec des bois du pays. La Société de Hanoï bénéficie en conséquence de cette dernière réduction.

Aucun monopole n'a donc été concédé, aucune entrave à l'industrie des allumettes qui reste absolument libre, quel que soit le procédé de fabrication employé. Dans ces conditions, la mesure administrative que nous venons de signaler ne peut qu'aider au développement de l'industrie et du commerce locaux, qui profiteront de la protection instituée contre les produits étrangers pour créer des fabriques locales plus ou moins perfectionnées. L'industrie nationale n'a pas lieu, d'autre part, de prendre ombrage de ce développement puisque, si l'Allemagne et le Japon ont tour à tour été nos pourvoyeurs en fait d'allumettes, jamais une seule boîte d'allumettes françaises n'a paru sur les marchés de l'Indo-Chine et, peut-on dire, de tout l'Extrême-Orient.

À l'heure actuelle, [un Chinois, M. Guan-sing, fabrique des allumettes à Haïphong](#) ; il fait travailler des femmes et des enfants à l'aide de procédés extrêmement simples et emploie des bois qui arrivent tout coupés du Japon. On assure qu'il fait de fort bonnes affaires ; et comme il était déjà satisfait des résultats obtenus depuis dix-huit mois quand a paru l'arrêté du 5 décembre 1892, il est certain que la mesure prise par M. le gouverneur général n'a pu qu'améliorer sa situation. Sa production est relativement considérable, [125] puisqu'elle s'élève en moyenne à vingt-sept caisses ou 1.917.000 allumettes, par mois. Deux nouvelles fabriques sont en train de s'installer, l'une à Tourane, l'autre à Nha-trang (Annam) ; la première est dirigée par un Chinois, la seconde par un honorable colon français, M. Mange. Comme ils trouveront du bois à proximité, dans les meilleures conditions de prix, nul doute que leurs exploitations, sans avoir l'importance de la manufacture de Hanoï, ne donnent des résultats satisfaisants.

Le système adopté par M. de Lanessan, assure donc une protection efficace à une industrie locale, sans porter aucune atteinte à la liberté industrielle, et en assurant par la possibilité de la concurrence le bas prix du produit fabriqué. Les intérêts des industriels et ceux des consommateurs sont également assurés et le budget du Protectorat y trouve aussi son compte. Comme on l'a vu par l'étude qui précède, les mesures prises n'ont en rien entravé la production et le développement de la manufacture de Hanoï,

que nous avons vu naître l'an passé et qui, aujourd'hui, marche sans lisières et hardiment à la conquête de tous nos marchés indo-chinois.

\*  
\*   \*

À l'heure présente, où la tranquillité du pays est plus complète encore et plus assurée que l'année dernière à pareille époque ; à ce moment où les capitaux apprennent à connaître la route du Tonkin et, loin de s'y gaspiller et de s'y fondre sans profit, se trouvent ici plus productifs qu'en France et non moins à l'abri de tous à-coups et surprises, — il nous paraît plus intéressant de narrer les faits et gestes de nos vaillants colons que de dissérer à l'infini sur les sentiments des mandarins chinois à notre égard ou les prétendues méfiances des indigènes. *Laboremus !* — tel fut le dernier mot d'ordre donné par l'empereur Sévère, telle doit être notre unique devise au Tonkin : travaillons, en nous aidant les uns les autres, et de notre travail même, honnête et continu, dériveront presque tous les beaux résultats politiques que les plus curieux raisonnements et les plus intéressantes discussions ne rapprochent ni d'un pas ni d'une seconde. La population française du Tonkin l'a bien compris et s'est mise énergiquement à l'œuvre : l'ère des tâtonnements est fermée sans retour ; celle du succès et de la richesse est enfin ouverte. Dans dix années d'ici, bien des industries nouvelles auront grandi dans ce pays et atteint leur complet développement, assurant au Tonkin la prospérité à laquelle les ressources naturelles qu'il nous offre lui donnent le droit de prétendre ; — à ce moment nous souhaitons que ceux qui viendront après nous, retrouvant ici l'historique des débuts de la manufacture de Hanoï, rendent en relisant ces [126] pages un hommage mérité à ceux-là qui, les premiers, insoucieux des on-dit et dédaigneux des calomnies, ne craignirent pas de confier à ce pays leurs capitaux ; un hommage aussi aux hommes énergiques et intelligents qui consacrèrent leur expérience et leurs meilleures années à faire réussir les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles grâce auxquelles le Tonkin perd de jour en jour sa mauvaise réputation et se révèle à tous ce qu'il doit être, ce qu'il est déjà : la plus riche et la plus belle de nos colonies.



(*L'Avenir du Tonkin*, 13 juin 1894)

Par le prochain courrier arrivera M. de Largentière qui vient remplacer M. Guignot à la tête de la fabrique d'allumettes, en qualité de directeur.

La première préoccupation de M. de Largentière sera de changer la marque qui distingue les produits de cette société.

---

HANOÏ  
CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 juillet 1894)

Depuis quelques jours, les marchands chinois de la ville ont remis en vente les allumettes de la Société française et les vendent à cinq sous le paquet, soit trois sous de moins que les allumettes japonaises.

Malheureusement, elles sont loin de valoir ces dernières, et, malgré tout notre désir de voir prospérer nos industries nationales et surtout locales, nous sommes obligés de constater cette infériorité.

Mais que la direction de la Société se rassure ; il lui serait bien facile de remédier, nous le pensons du moins, aux justes reproches que l'on fait à ses produits. Qu'elle ne prenne pas en mauvaise part si nous tenons à les lui citer ; en ce faisant, nous ne sommes que les échos de l'opinion publique.

En tout premier lieu, la pâte qui sert à enflammer l'allumette est mal mélangée ; il en résulte que très souvent, la même allumette peut être frottée trois ou quatre fois sur le côté de la boîte produisant chaque fois un nouvel embrasement, insuffisant pour mettre le feu au bois ; ces embrasements successifs peuvent avoir, de plus, bien des inconvénients pour celui qui manie l'allumette. Secondement, les changements de température que nous avons au Tonkin ont une influence beaucoup trop grande soit sur la pâte chlorasse soit sur le papier rugueux qui recouvre le côté de la boîte et sur lequel doit s'opérer le frottement. La moindre humidité de l'atmosphère met celui-ci hors de service.

En troisième lieu, et les Annamites, qui, en certaines choses, sont gens très économes, se sont aperçu que les boîtes contenaient une trop grande proportion de brindilles.

Quand l'Annamite voit une boîte de marque nouvelle, il l'achète et compte le nombre d'allumettes qu'elle contient, fait la comparaison avec le contenu des boîtes d'autres marques, et rejette celle qui renferme un trop grand nombre de petits bouts de bois.

Mais ce sont là choses auxquelles M. le directeur saura facilement porter remède et alors les allumettes de la Société acquerront la vogue qui leur est nécessaire pour faire prospérer l'établissement.

---

HANOÏ  
CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 octobre 1894)  
(*L'Extrême-Orient*, 7 octobre 1894)

Le conseil d'administration de la Société française des allumettes, société anonyme au capital de 1 million 440.000 francs, dont le siège social est à Paris, 5, square Maubeuge, et ci-devant 10, rue de la Paix, a l'honneur d'informer le public que les pouvoirs qui avaient été conférés à M. Henri Guignot, directeur de l'usine de Hanoï, ont été transférés à M. Brunet de l'Argentière, inspecteur délégué de ladite société.

En conséquence, M. de l'Argentière a seul pouvoir de faire les commandes ou achats, de donner quittance des sommes versées à la caisse de la société, M. Guignot n'ayant plus qualité pour la représenter en Indo-Chine.

On nous assure que la première réforme faite par la nouvelle direction, après le départ de M. Guignot, sera un changement radical dans la fabrication, de façon à donner des produits que l'on puisse employer ; on fera disparaître aussi la marque de fabrique actuelle, qui sera remplacée par d'autres étiquettes, les Annamites ne voulant, à aucun prix, des produits tels qu'ils étaient livrés jusqu'à ce jour.

---

AFFERMAGE À M. TAA-HINH,  
Chinois naturalisé français

Publicité  
(*L'Avenir du Tonkin*, 7, 18, 28 mars, 1<sup>er</sup> avril 1896)

M. TAA-HINH  
directeur de la  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ALLUMETTES  
donne avis qu'il a commencé la mise en vente des  
allumettes  
DE LA NOUVELLE FABRICATION

Ces allumettes sont aussi bonnes que les meilleures marques japonaises et garanties absolument sèches et à l'épreuve de l'humidité.

Étiquettes rouge- et vertes avec vignette représentant de fleurs de lotus dans un vase, entouré de cinq chauves-souris, l'emblème des cinq bonheurs.



---

LA FABRIQUE D'ALLUMETTES  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mai 1895)

L'importante usine de la route de Huê, qui, depuis plusieurs mois, ne fonctionne plus, va reprendre sa fabrication.

Une société s'est reconstituée et vient de confier la direction de la fabrique à M. Taa-hinh. Le 1<sup>er</sup> juin, l'usine se remettra en mouvement.

Le représentant de la société a passé avec le service des douanes un arrangement spécial sur lequel nous n'avons pas de détails, mais qui se résume à ceci :

Le Protectorat a acheté le stock que possédait l'ancienne société. L'usine n'a donc plus de mauvaises allumettes ; elle va livrer des produits nouveaux et certainement meilleurs ; c'est son but.

Les vignettes des boîtes, qui ne disent absolument rien aux indigènes, vont être changées, la pâte chimique, préparée d'après de nouvelles formules, n'éclatera plus et sera jaune.

Nous avons tout lieu de croire que, sous la direction de M. Taa-hinh, dont tout le monde a pu apprécier depuis longtemps l'intelligence, l'attitude correcte et l'activité, l'usine, avec de nouveaux produits et une réorganisation complète, ne pourra que prospérer.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mai 1896, p. 2, col. 2)

M. Taa-Hinh, le directeur de la fabrique d'allumettes de Hanoi, a fait, auprès du gouvernement, une demande tendant à infliger de nouveaux droits d'entrée aux allumettes japonaises.

---

# REPRISE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ALLUMETTES PAR LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ALLUMETTES

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Centrale\\_des\\_Allumettes.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Centrale_des_Allumettes.pdf)

## LETTRE DU TONKIN

par E. D.

(*Le Journal des débats*, 21 juillet 1897)

(De notre correspondant particulier)

[...] En ce qui concerne l'industrie, quelques tentatives n'ont pas été heureuses : ainsi, la fabrique française d'allumettes de Hanoi a été liquidée et cédée à un Chinois, naturalisé français, qui est à la tête d'une société chinoise. [...]

---

## EN INDO-CHINE

(*La Dépêche coloniale*, 25 juillet 1899)

Depuis quelque temps, on ne parle que d'accidents causés par les boîtes d'allumettes fabriquées au Tonkin.

Ce sont journellement des gens blessés en les allumant. Si cela continuait, ce serait déplorable. À ce sujet, *l'Avenir du Tonkin* fait les réflexions suivantes, auxquelles je m'associe bien volontiers :

« On se plaignait beaucoup autrefois de leur inefficacité, elles résistaient à tous les frottements, si énergiques fussent-ils, on les avait justement dénommées allumettes de sûreté et, en effet, avec elles, pas le moindre danger, même celui d'avoir du feu.

Aujourd'hui, c'est l'inverse ; elles sont par trop inflammables. Ceux qui s'occupent de la fabrication font certainement tout ce qu'ils peuvent pour obtenir un bon résultat ; ils auront droit à notre définitive reconnaissance le jour où ils auront trouvé des allumettes qui brûlent quand on le désire, et pas avant.

Ce ne doit pas être impossible, puisque les allumettes japonaises, si répandues ici autrefois, réunissaient ces conditions. »

---

La Fabrique des allumettes à Hanoï.  
(Robert Dubois, *Le Tonkin en 1900*, Paris, Société française d'éditions d'art)



La Fabrique des allumettes de Hanoï. — Phot. de R. Moreau, Hanoï.

[238] Cette fabrique a été construite aux environs de Hanoï par une société française en 1890, sous la direction de M. Guignot, ingénieur civil.

Deux ans plus tard, l'achèvement des travaux permettait d'installer un matériel considérable, et l'exploitation commençait.

En 1895, la société française cédait la fabrique à une société chinoise qui s'engageait, par contrat, à une location de dix ans.

Cette société chinoise, dont la raison sociale est Taa-Hing, a impulsé la fabrication des allumettes d'une manière très active.

L'usine fonctionne au moyen de la vapeur. Le matériel employé est exclusivement d'origine française.

Il se compose des machines ordinairement employées en France.

Le travail est entièrement mécanique, et il est obtenu par la main-d'œuvre avec une parfaite régularité.

Cette main-d'œuvre est fournie par un personnel annamite, surveillé par un personnel chinois.

Les bois employés sont tous des bois du Tonkin.

L'usine fournit elle-même tous les accessoires nécessaires à son exploitation.

Les matières premières sont, toutes sans exception, des matières exportées directement de France.

La fabrique est située sur la route de Hué, à environ un kilomètre de Hanoï.

Elle comprend cinq bâtiments principaux et quelques dépendances.

Dans le premier, se trouve la salle du laboratoire qui sert à la préparation de la pâte.

Le deuxième comprend la salle pour le découpage des bois.

Le troisième sert à la préparation mécanique des boîtes.

Une quatrième salle loge les ventilateurs culbuteurs, qui débarrassent les bois d'allumettes des filaments et des barbes qui les entourent.

Enfin, le cinquième bâtiment est la salle où se fait l'amorçage des allumettes, la mise en presse et la mise en boîte.

Il faut ajouter à cette nomenclature deux séchoirs où fonctionnent des ventilateurs, et où la température est constamment maintenue au degré nécessaire..

L'emballage se fait dans d'autres bâtiments.

[241] Des salles spéciales sont encore réservées et constituent les magasins de vente et de produits.

En un mot, la fabrique des allumettes est ordonnancée de la façon la plus régulière.

Les Chinois obtiennent de leurs ouvriers annamites une assiduité surprenante. Les ouvriers et les ouvrières indigènes, sous la direction des surveillants chinois, arrivent à une rapidité de travail qu'obtiennent bien difficilement les patrons français.

Les capitaux nécessaires à l'exploitation sont fournis par plusieurs coopérateurs chinois, qui conservent la raison sociale Taa-Hing.

La fabrique des allumettes de Hanoï a des débouchés dans toute l'Indo-Chine, aussi bien au Tonkin qu'en Cochinchine et en Annam.

Les allumettes qu'elle fait sortir de l'usine sont toutes des allumettes dites de sûreté, qui ne prennent feu que par frottement sur le papier placé *ad hoc* le long de la boîte.

Chaque boîte contient environ 60 allumettes ; chaque paquet 10 boîtes, et la caisse d'emballage reçoit 720 paquets de 10 boîtes.

C'est dans ces conditions, par caisse de 720 paquets ou de 7.200 boîtes, que l'usine expédie à sa nombreuse clientèle.

Au résumé, l'importance de cette fabrique est considérable. Elle est bien dirigée par la société chinoise, et par la qualité de ses allumettes, qui lui est une sûre garantie de réussite, elle ne craint aucune concurrence.

---

Société centrale des allumettes  
(*Le Journal des finances*, 8 décembre 1900)

La redevance de l'usine de Hanoï pour le mois de novembre 1900 a été de 7.262 francs contre 4.978 fr. 05 pour novembre 1899.

---

Hanoï  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-870)

Allumettes (Fabrique d') : L. Gillet, directeur.

---

Société centrale des allumettes  
(*Le Journal des finances*, 29 juin 1901)

Voici les recettes de l'usine d'Hanoï pendant les cinq premiers mois de 1901, comparées à celles de la même période en 1900 :

	1900	1901
--	------	------

Janvier	5.018 70	6.542 85
Février	3.434 30	3.677 40
Mars	5.808 00	3.808 60
Avril	5.808 00	5.893 40
Mai	6.360 00	5.287 00

SOCIÉTÉ CENTRALE DES ALLUMETTES  
(*Le Journal des finances*, 25 janvier 1902)

Le comité des obligataires vient de déposer les statuts d'une société civile, à laquelle les obligataires sont invités à donner leur adhésion.

Les juristes ont été d'avis que la constitution des obligataires en société civile était nécessaire pour que celle-ci, au nom des obligataires-créanciers, puisse négocier ensuite, avec la Société centrale des allumettes, les conditions d'un arrangement, et obtenir que le paiement des coupons soit repris le plus tôt possible, au du moins dans les limites des moyens de la société.

Nous avons beaucoup insisté pour qu'on se hâte un peu ; l'épreuve à laquelle la patience des obligataires a été soumise, leur paraîtra sans doute suffisante. Et c'est grâce à nos démarches que les obligataires seront bientôt saisis d'une proposition. Aussitôt que nous la connaissons, nous ferons part à nos lecteurs et clients des observations que nous aurons à faire à son sujet.

En attendant, nous prions ceux d'entre eux qui ont un intérêt dans la Société centrale des allumettes de se faire connaître à nous. Nous pourrions ainsi les avertir sans perte de temps.

---

Jean-Louis de Lanessan : préface au livre d'Albert Gaisman, *L'Œuvre de la France au Tonkin* (Paris, Alcan et Guillaumin, 1906)

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Gaisman-France\\_au\\_Tonkin.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Gaisman-France_au_Tonkin.pdf)

.....  
[II] Aucune affaire sérieuse ne peut être menée à bien au Tonkin, si les Européens s'isolent de la population annamite ou cherchent à se passer de son concours.

[III] Je me souviens, en écrivant ces lignes, d'un fait qui, à cet égard, est très significatif. Lorsque fut fondée à Hanoï, en 1893 si je ne me trompe, la première fabrique d'allumettes, je me permis d'attirer l'attention de l'organisateur de l'usine, sur la nécessité où il se trouverait placé de faire appel aux Annamites et aux Chinois pour la vente de ses produits. Vous formerez assez facilement, lui disais-je, des ouvriers et des ouvrières indigènes, parce que l'Annamite est intelligent, adroit et laborieux ; vous conserverez ces travailleurs tant qu'il vous conviendra, si vous les traitez avec justice et bonté, car l'Annamite est très sensible aux procédés que l'on emploie pour le conduire. Vous ne verrez surgir de véritables difficultés qu'au moment où vous voudrez écouler vos produits. Si, alors, vous vous adressez exclusivement aux commerçants européens, vous n'obtiendrez que des résultats insignifiants : vos allumettes resteront inutilisées dans vos magasins. Pour qu'elles puissent en sortir en grandes quantités, il faut qu'elles soient répandues parmi les indigènes. Ceux-ci [IV] font une consommation considérable d'allumettes japonaises. Il n'y a pas de femme un peu aisée qui n'en ait une boîte dans son chignon ou dans un pli de son pantalon ; il n'y a pas un homme ou un enfant qui n'en ait une dans sa ceinture, car hommes, femmes, enfants, tout le monde fume la

cigarette d'un bout à l'autre du jour. Mais soyez certain que les indigènes n'iront pas acheter vos allumettes chez les marchands européens ; il faudra qu'elles leur soient apportées jusque dans les plus petits villages par des camelots chinois ou annamites. J'ai à peine besoin d'ajouter que mes conseils ne furent ni entendus ni même écoutés. L'usine périclita faute de vente. Elle est aujourd'hui la propriété de Chinois qui en ont construit d'autres et réalisent de gros bénéfices.

.....

---

Étude sur le développement économique de l'Indo-Chine de 1902 à 1906, comparé  
avec celui de la période quinquennale 1897-1901,  
par M. G. Dauphinot,  
chef p. i. du Service commercial 34  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, janvier-février 1908, onzième année)

[117] Fabrique d'allumettes. — La consommation relativement considérable d'allumettes chimiques avait décidé, dès 1892, l'Administration à encourager la création d'une usine destinée à concurrencer les produits japonais. Cette usine, qui fut montée à Hanoï, appartient aujourd'hui à un Chinois. Elle est affermée, depuis 1904, par la Société indo-chinoise des allumettes qui l'exploite en même temps que sa propre fabrique de Ben-Thuy, dont nous parlerons plus loin. Les allumettes qui sortent de ces deux établissements ont en grande partie remplacé les importations étrangères.

La production annuelle de l'usine de Hanoï est de 40 à 43 millions de boîtes.

---

1903 (déc.) : APPORT DE L'USINE DE HANOÏ À LA  
SOCIÉTÉ INDO-CHINOISE DES ALLUMETTES

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Indoch.\\_allumettes\\_1903-1922.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Indoch._allumettes_1903-1922.pdf)